



Conseillers élus : 11
En fonction : 11
Présents : 11

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 juin 2021

**Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire de la
Commune**

Membres présents :

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1^{er} Adjoint),
M. MAHLER Etienne (2^{ème} Adjoint), MERCKLING Claude (3^{ème} Adjoint)
Mmes CURTO Aïcha, BALZER Vanessa, MERCKLING Stéphanie,
RECHT Anne et WISSEN Laetitia
MM. JACKY Olivier et KUHLM Pierre

Membre excusé :

Date de convocation : 1^{er} juin 2021

Ouverture de la séance : 20 h 25

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 25 et il demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'école. Les conseillers municipaux procèdent à l'approbation et à la signature du procès-verbal de la dernière séance.

Objet 1 : Décision modificative – Budget primitif 2021

Suite à la transmission du budget primitif 2021, le comptable a demandé une modification au niveau de la section d'investissement : un montant de 45.000,00 € de travaux sur les bâtiments publics a été imputé en chapitre 41 « opérations patrimoniales » alors qu'il aurait dû être prévu à l'article 21318 du chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

De ce fait, M. le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

- Section d'investissement – Chapitre 041 Opérations patrimoniales
Article 21318 : - 45.000,00 €
- Section d'investissement – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles
Article 21318 : + 45.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Objet 2 : Travaux d'investissement 2021

Suite à la délibération prise concernant les travaux dans le cadre du plan de relance rurale de la Région Grand Est, M. le Maire informe le Conseil avoir transmis le dossier de demande de subventions tout en précisant que la réponse est encore attendue.

Entre temps, différents devis ont pu être sollicités dont le détail est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX DE RAVALEMENT	PRIX
PEINTURES KOEHL – Mulhausen	19.560,01 € HT
REUTENAUER PEINTURE – Wingen sur Moder	24.869,50 € HT
KLEIN RAVALEMENT – Schirlenhof	29.541,00 € HT
REPLACEMENT FENETRES ET PORTE	
Jean-Georges JUNG SAS – Uttenhoffen	14.020,82 € HT
2K POSE – Hinsbourg	16.533,76 € HT
LUTZ PVC – Saverne	12.954,18 € HT
FENETRES GLINEUR – Philippsbourg	12.400,00 € HT

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de retenir les entreprises suivantes pour :

- les travaux de ravalement de façade : l'entreprise KOEHL de Mulhausen pour un montant de 19.560,01 € H
- les travaux de remplacement des fenêtres et de la porte : l'entreprise LUTZ PVC de Saverne pour un montant de 12.954,18 € HT qui a été privilégiée étant donné que c'est un fabricant et non simplement un poseur.

étant entendu que la réalisation de l'ensemble de ces travaux ne pourra se faire qu'en cas d'accord pour les demandes de subventions.

Objet 3 : Contrats personnel communal

A. Création d'un poste d'ATSEM :

M. le Maire informe les conseillers qu'après en avoir discuté avec les maires du RPI, il convient de reconduire le contrat à mi-temps de l'ATSEM remplaçante et donc de créer le poste correspondant pour l'année scolaire 2021-2022, soit du mercredi 1^{er} septembre 2021 (pré-rentrée) jusqu'au jeudi 7 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à mi-temps, à raison de 16/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 7 juillet 2022.
- l'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 01 du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel, pour une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème}.
- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents concernant cette création de poste.

B. Poste d'adjoint technique

M. le Maire indique aux conseillers qu'un poste d'adjoint technique a été créé dans la commune pour une quotité horaire de 11/35^{ème} depuis le 28 août 2018 pour le nettoyage des écoles et de la mairie. Il propose de modifier ce poste d'adjoint technique pour s'adapter à la situation actuelle à compter du 1^{er} septembre 2021, à savoir de le porter à une quotité horaire de 7/35^{ème} et de rémunérer cet emploi à l'échelon 01 du grade correspondant. Il précise que cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de modifier l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à 7/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les fonctions d'agent d'entretien en charge du nettoyage des locaux scolaires et du bâtiment de la mairie.
- l'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 01 du grade d'adjoint technique, pour une durée hebdomadaire de service de 7/35^{ème}.
- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents concernant cette création de poste.

Objet 4 : Commémoration de la Fête Nationale

Les conseillers débattent de l'opportunité de la tenue de la commémoration de la Fête Nationale au vu de l'évolution sanitaire actuelle et des dispositions annoncées par le gouvernement.

M. le Maire précise que les directives à ce sujet n'ont pas encore été transmises mais que l'accès aux salles polyvalentes sera possible d'ici à début juillet dans le respect des mesures barrières et avec des règles de distanciation applicables dans les espaces de circulation. Cela veut dire que l'accueil ne pourra se faire que sous forme assise, que le service devra être fait à table et que la circulation des personnes devra être limitée.

Le Conseil Municipal décide d'organiser cette manifestation tout en insistant sur le fait que les participants devront respecter les règles énoncées ci-dessus et que des rappels à l'ordre seront possibles.

Comme d'habitude, des brioches seront distribuées aux enfants de 0 à 14 ans (y compris à ceux qui avaient 14 ans en 2020), aux nouveaux arrivants depuis la dernière manifestation ainsi qu'aux participants au concours de décoration de Noël.

Il est par ailleurs décidé d'honorer l'ancien Maire, M. BRUMBTER Bernard et l'ancien 1^{er} adjoint, M. JACKY Eric. Les demandes d'honorariat ont été transmises en Sous-Préfecture et selon les dernières nouvelles, les arrêtés correspondants ont été pris.

Objet 5 : Travaux ONF

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, l'agent forestier, Valérie OTTERBEIN avait présenté le plan de coupe 2021 ainsi que les travaux prévisionnels à réaliser dont notamment la mise en place de 2 barrières pour limiter l'accès sur les chemins forestiers.

Il avait été demandé un devis sans la pose (le montant de 2.840,00 € proposé ayant été jugé trop onéreux). L'ONF a fait savoir que la réalisation des barrières pouvait être faites pour un montant de 2.332,00 €.

Après en avoir discuté, les conseillers décident de faire ces barrières en régie, ce qui pourrait réduire nettement le coût.

Par ailleurs, il est précisé que les travaux d'enlèvement des protections individuelles en parcelle 9, chiffrés à 1.840,00 € HT et qu'il avait été convenu de réaliser en régie, sont prévus le samedi 3 juillet 2021 en matinée et un appel sur Facebook sera lancé. Des précisions seront apportées en temps voulu.

Objet 6 : Bâtiment scolaire - Création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) – Transfert de classe

M. le Maire informe les conseillers municipaux du projet de création d'une MAM, qui lui a été soumis tout récemment par Mme RECHT Anne d'où le rajout de ce point à l'ordre du jour. Une réunion avec les maires du RPI a été organisée pour la présentation de ce projet.

A. Création d'une MAM

Mme RECHT prend la parole pour expliquer son projet. Elle souhaite, avec une ou deux associées (création d'une association) pouvoir accueillir des enfants (4 par personne) du nourrisson jusqu'à l'entrée en 6^{ème}, ceci pour pallier le manque de modes de gardes sur le RPI qui avait été constaté lors des différents échanges pour le maintien de celui-ci. Elle indique qu'elle est à la recherche d'un local lui permettant la réalisation de cette structure, étant entendu que les investissements liés à cette opération seraient à la charge de la commune et que les coûts de fonctionnement resteraient à la charge de l'association.

Différents scénarii ont été envisagés avec les maires, à savoir : le presbytère si celui-ci n'est plus occupé par un pasteur, la salle de classe inoccupée de Mulhausen, mais dont la taille n'est pas adaptée et la salle de classe au 20 rue du Pasteur Schroeder occupée à l'heure actuelle par les CP et CE1 du RPI.

Après réflexions, la solution de la salle de classe de Schillersdorf apparaît la plus simple à mettre en œuvre : sa taille permettrait la présence de 12 enfants en simultané, l'accès est possible de plain-pied –ce qui est un prérequis. De plus, l'existence d'un bloc sanitaire et l'aménagement possible avec un coût moindre par rapport aux travaux qu'il faudrait envisager pour le presbytère.

B. Transfert de la classe des CP-CE1 à Mulhausen

Au vu des explications de Mme RECHT, le Maire propose donc la mise à disposition de la salle de classe du 20 rue du Pasteur Schroeder pour la réalisation d'un MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). De ce fait, il convient d'acter le transfert de la classe des CP-CE1 à Mulhausen dès la rentrée 2021 afin de pouvoir commencer les travaux le plus vite possible.

Mme RECHT Anne ayant quitté la salle, M. le Maire interroge les conseillers concernant ce projet. De l'avis général, l'idée est bonne, mais il est dommage qu'une proposition plus aboutie et chiffrée ne puisse être communiquée.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité des membres participant au vote de donner l'accord pour le transfert de la classe de CP-CE1 à Mulhausen.

Objet 7 : Divers

- Panneau d'affichage : M. le Maire fait part aux conseillers de l'intention de M. PHILIPPS Raymond de procéder à des travaux sur la façade de sa maison sur laquelle est installée l'une des vitrines d'affichage de la commune, ce lieu avait été choisi en son temps en raison de la présence en face de l'agence locale du Crédit Mutuel. Il propose donc de déplacer ce panneau vers la place située au croisement de la rue du Moulin et de celle des Comtes de Hanau.

Après en avoir discuté, il est convenu de prévoir l'installation d'un nouveau panneau d'affichage à l'endroit cité ci-dessus pour un minimum de 8 feuilles A4 et de retenir la couleur bordeaux pour le modèle de vitrine.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme POSTEL Sylvie, employé en tant qu'ATSEM de la commune se marie le samedi 12 juin 2021. En accord avec les maires des deux autres communes du RPI, il a été décidé de lui offrir un cadeau commun sous la forme d'un repas dans un restaurant de la région et d'un bouquet.

La séance est levée à 22 h 45

Rappel des délibérations prises :

1. Décision modificative – Budget primitif 2021
2. Travaux d'investissement 2021
3. Contrats personnel communal
4. Commémoration de la Fête Nationale
5. Travaux ONF
6. Bâtiment scolaire - Création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)
7. Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc

VAUBOURG Pascal

MAHLER Etienne

MERCKLING Claude

JACKY Olivier

KUHM Pierre

BALZER Vanessa

CURTO Aïcha

MERCKLING Stéphanie

RECHT Anne

WISSEN Laetitia